
From: [REDACTED] <[REDACTED]>
Sent: Tuesday, May 15, 2012 2:16 PM
To: Lesley Groff
Subject: Fwd: EPSTEIN/JEFFREY MR 26MAY ORY EWR

Begin forwarde= message:

From: "Flyopen=kies.Com-France" <eticket@amadeus=com <mailto:[REDACTED]>>
Date: May 15, 2012 2:59:50 PM GMT+02:00
To: [REDACTED] <mailto:[REDACTED]>
Subject:=EPSTEIN/JEFFREY MR 26MAY ORY EWR

EPSTEIN/JEFFREY MR 26MAY ORY EWR

This document is automatically generated.
Please do not respond to this mail.

BILLET ELECTRONIQUE
REÇU D'ITINÉRAIRE DU PASSAGER

FLYOPENSKIES.COM-FRANCE DATE: 15 MAY 2012
OPENSKIES AGENT: 0001
 NOM: EPSTEIN/JEFFREY MR
PARIS
IATA : 209 99996
TÉLÉPHONE: 0800 91 21 28

COMPAGNIE EMETTRICE : OPENSKIES
NUMÉRO DE BILLET : ETKT 284 2401046163
REFERENCE DU DOSSIER : AMADEUS: YN4G3B, AIRLINE: EC/YN4G3B

DE /À VOL CL DATE DEP BASE TARIF NVAV NVAP B=G ST
PARIS ORLY EC 1 C 26MAY 1045 CFOEU1 18JUN 3PC O=
TERMINAL:S
NEWARK SIÈGE: 01D HEURE D'ARRIVÉE: 1320
TERMINAL:B

A L'ENREGISTREMENT, VOUS DEVREZ PRESENTER UNE PIECE D'IDENTITE AVEC PHOTOGRAPHIE, ET LE DOCUMENT DONT VOUS AVEZ DONNE LA REFERENCE A LA RESERVATION

POLITIQUE BAGAGE - POUR TOUS VOYAGES DE/VERS LES ETATS-UNIS ET INTRA ETATS -UNIS MERCI DE VOUS REFERER AU SITE DES COMPAGNIES FIGURANT DANS VOTRE ITINERAIRE. POUR PLUS D'INFORMATIONS CONSULTER LE SITE:

<HTTPS://BAG=.AMADEUS.COM?R=YN4G3B&N=EPSTEIN>

<<HTTPS://BAGS.AMADEUS.COM?R=YN4G3B&N=EPSTEIN>>

ENDOSSEMENTS : BG EC

PAIEMENT : EXT

CALCUL DU TARIF : PAR EC NYC3344.86NUC3344.86END ROE0.758475XT

40.00IZ7.62FR12.75FR4.22YC12.82US3.84XA5.37XY

TARIF AÉRIEN : EUR 2537.00

TAXES : EUR 160.00YQ 24.47QX 86.62XT

TOTAL : EUR 2808.09

AVIS

LE TRANSPORT ET LES AUTRES SERVICES FOURNIS PAR LE TRANSPORTEUR SONT SOUMIS AUX CONDITIONS GÉNÉRALES DE TRANSPORT QUI SONT INCLUSES ICI, EN RÉFÉRENCE. CES CONDITIONS PEUVENT ÊTRE OBTENUES AUPRÈS DE LA COMPAGNIE ÉMETTEUSE DU BILLET.

LE MOT "BILLET ELECTRONIQUE" DÉSIGNE L'ITINERAIRE/REÇU Émis PAR LE TRANSPORTEUR OU POUR SON COMPTE, TOUT DOCUMENT ÉLECTRONIQUE S'Y RAPPORTANT ET, LE CAS ÉCHÉANT, UN DOCUMENT D'EMBARQUEMENT.

LA CONVENTION DE VARSOVIE PEUT ÊTRE APPLICABLE SI LE VOYAGE DU PASSAGER=COMPORTE UNE DESTINATION FINALE OU UNE ESCALE DANS UN AUTRE PAYS QUE LE PAYS=DE DÉPART. LA CONVENTION DE VARSOVIE RÉGIT, ET DANS LA PLUPART DES=CAS, LIMITE

LA RESPONSABILITÉ DU TRANSPORTEUR EN CAS DE MORT OU DE LÉSIONS COR=ORELLES, AINSI QU'EN CAS DE PERTE OU D'AVARIE DE BAGAGES. VOIR ÉGALEMENT LES AVI=INTITULES "AVIS AUX PASSAGERS INTERNATIONAUX CONCERNANT LA LIMITATION DE RESPONSABILITÉ" ET "AVIS DE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ EN MATI=C3=82RE DE BAGAGES".

=